

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 17 janvier 2020

**3<sup>ème</sup> Commission**

N° CP-2020-1-3-3

**Service instructeur**

DIR - Direction des routes

**Service consulté**

### **PROGRAMME A132 - MILLESIME 2020 OPÉRATION DE SÉCURITÉ EN TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver le programme A132 - Millésime 2020 - opérations de Sécurité en Traverse d'Agglomération (STA) sur les routes départementales du Haut-Rhin, d'affecter les autorisations de programmes correspondantes et d'autoriser la Présidente à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage afférentes et leurs éventuels avenants, ainsi que les conventions à part départementale nulle, d'instaurer une date butoir le 31 juillet de l'année N pour la remise des dossiers STA année N+1 au service chargé du recensement des opérations.

L'Assemblée départementale a voté au Budget Primitif 2020 une autorisation de programme A132 de 5 M€ et 2 M€ de crédits de paiement concernant les travaux de chaussée liés aux opérations de sécurité en traverse d'agglomération et a donné délégation à la Commission Permanente pour toute procédure nécessitant des décisions spécifiques.

#### **I. Opérations recensées**

43 dossiers éligibles selon les critères de la politique de Sécurité en Traverse d'Agglomération ont été portés à la connaissance du Département par les communes.

L'ensemble de ces dossiers représente un volume estimé d'au moins 7,3 M€ de travaux de chaussée (montant provisoire en attente des estimations de Masevaux-Niederbruck, Habsheim, Bergheim, Obermorschwihr et Ruelisheim).

## **II. Proposition de programme 2020**

Lors des séances des 11 octobre 2019 et 29 novembre 2019, la Commission Routes, Voirie et Infrastructures a examiné l'ensemble des dossiers présentés par la Direction des Routes.

A ce jour les communes de Cernay, Habsheim et Illtal n'ont pas signé la convention générale d'entretien. Toutefois, les démarches sont en cours afin de les finaliser avant la mise en place des conventions de co-maitrise d'ouvrage.

Cet examen a mis en exergue une très forte sollicitation du Département par les collectivités partenaires et les difficultés de priorisation des dossiers.

La Commission Routes, Voirie et Infrastructures propose :

- d'appliquer un plafonnement de la part départementale à 200 000 € par an et par commune ;
- de retenir pour un montant de 4,9 M€, les opérations identifiées dans l'annexe 1.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le programme A132 – millésime 2020 – Opérations de sécurité en traverse d'agglomération plafonnés à 200 000 € par an et par commune pour la part départementale, conformément à l'annexe 1 joint au présent rapport ;
- d'affecter les autorisations de programmes (AP) correspondantes aux projets de sécurisation des traverses d'agglomération (STA) suivant la liste et les montants figurant dans l'annexe 1 ;
- de m'autoriser à signer les conventions de co-maitrise d'ouvrage correspondantes aux opérations listées en annexe 1 selon le modèle type approuvé par le Conseil général du 7 décembre 2011– délibération n° CG-2011-5-3-9 et leurs éventuels avenants, ainsi que les conventions à part départementale nulle.

Par ailleurs, et afin d'éviter une arrivée des dossiers en cours de procédure, je vous propose également de m'autoriser à :

- fixer au 31 juillet de chaque année N la date butoir pour la présentation des dossiers techniques de STA du programme de l'année N+1 (a minima, un plan de l'aménagement, une estimation des travaux comprenant l'évaluation de la part départementale et tenant compte de l'éventuelle présence d'amiante ou d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP),...).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT